

Indénombrables : les vies cachées des femmes batwa

Par Kathryn Ramsay

Bien qu'ils soient les premiers habitants des forêts équatoriales de la région des Grands Lacs d'Afrique, les Batwa¹ sont, en termes officiels, pratiquement invisibles. Soumis à une discrimination continuelle entraînant pauvreté, chômage et un accès réduit à l'instruction et aux soins médicaux, leur situation est encore aggravée par un manque de reconnaissance de leurs difficultés par leurs gouvernements respectifs. Il est extrêmement difficile, souvent même impossible, de trouver des données et des statistiques à propos des communautés batwa au Burundi, en République démocratique du Congo (RDC), au Rwanda et en Ouganda ; et il est encore plus dur de trouver des données relatives à la situation des femmes et des filles batwa.

Pourtant, le regroupement complet et désagrégé de données est essentiel pour veiller à ce que les gouvernements s'acquittent de leur obligation de protéger les minorités et les peuples autochtones en vertu du droit international, et que les programmes de développement

répondent de manière suffisante et appropriée aux besoins spécifiques des Batwa. Cette exigence est particulièrement cruciale en ce qui concerne les filles et les femmes batwa qui, comme cela a précédemment été documenté par Minority Rights Group International (MRG)², font l'objet de multiples formes de discrimination.

MRG a travaillé avec les partenaires de l'organisation non gouvernementale (ONG) batwa afin d'établir des zones d'une importance particulière et de souligner la nécessité de données officielles plus complètes, dans le but d'informer les programmes et les politiques de sensibilisation. Les enquêtes, uniques, menées dans quatre pays, bien qu'à une petite échelle, identifient et analysent quelques-uns des problèmes auxquels les femmes et les filles batwa sont confrontées, tels qu'ils sont véhiculés par les communautés batwa elles-mêmes. En particulier, les enquêtes se concentrent sur le manque d'accès à l'instruction et sur l'inquiétante proportion des violences fondées sur la spécificité sexuelle faites aux femmes.



FEMMES BATWA EN OUGANDA. KATHRYN RAMSAY/MRG

Informations générales sur les Batwa

Les Batwa sont des peuples autochtones habitant traditionnellement les forêts de la région des Grands Lacs d'Afrique. Aucun chiffre officiel n'existe, mais on estime leur population entre 30 000 et 40 000 au Burundi³, à 33 000 au Rwanda⁴, et à 90 000 à l'est de la République démocratique du Congo (RDC)⁵. L'Ouganda est le seul de ces quatre pays disposant de données de recensement ; les résultats du recensement de 2002 révélaient que les Batwa étaient au nombre de 6 705, soit 0,03 pour cent de la population⁶. Les Batwa sont pauvres et marginalisés dans les quatre pays. Ils ont presque entièrement perdu leurs terres forestières ancestrales pour une combinaison de raisons, allant d'un long processus de déforestation faisant place à l'agriculture et l'élevage de troupeaux, en passant par des conflits entraînant des déplacements forcés, à la plus récente expulsion hors des forêts, au nom du développement ou de la conservation. En conséquence, la pauvreté a augmenté, tandis que la discrimination de la part des communautés dominantes dont ils sont les victimes s'est enracinée encore davantage. Les Batwa vivent en marge de la société dans des logements de mauvaise qualité, et leur groupe fait l'objet de taux de chômage élevés. Souvent, la seule forme d'emploi auquel ils ont accès ne constitue que du travail manuel occasionnel faiblement rémunéré pour les communautés avoisinantes. Le taux de mortalité infantile est élevé et l'accès aux soins médicaux est réduit. Comme l'illustre ce document d'information, les Batwa ont également un accès réduit à l'instruction et sont la cible de violences répétées. Les communautés majoritaires ont des préjugés à leur égard, et la ségrégation en résultant empêche les Batwa de se nourrir ou s'asseoir avec d'autres communautés, ou de pouvoir utiliser les puits en même temps qu'elles.⁷

Focus sur les femmes batwa

Les femmes et les filles batwa souffrent de formes multiples ou intersectionnelles d'inconvénients et de discrimination. Elles sont victimes de discrimination par le simple fait d'être batwa et font l'expérience de la discrimination entre les sexes comme la majorité des femmes le font. Elles souffrent également d'une discrimination particulière sur la base de leur appartenance ethnique et sexuelle confondues, c'est-à-dire qu'elles ont des problèmes spécifiques parce qu'elles sont à la fois des Batwa et des femmes. L'inconvénient subi par les femmes batwa provient à la fois de l'extérieur de la communauté batwa, de la part de la majorité des communautés (par exemple, un mythe en vigueur qu'un rapport sexuel avec une femme batwa guérit du mal de dos a été cité dans les études comme un facteur conduisant à des viols de femmes batwa par des hommes non-batwa) et au sein même de la communauté batwa, de la part des hommes batwa (par exemple ce sont les hommes qui décident si oui ou non leurs filles sont envoyées à l'école).

L'importance des données

Comme cela a été dit lors du Forum des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités en 2008, la collecte des données standard a tendance à « ne compter que ceux dont on se soucie »⁸, négligeant souvent les expériences spécifiques des minorités et des peuples autochtones, et en particulier des femmes de ces groupes. Le manque d'information sur la situation des femmes batwa suggère une faible préoccupation de la part des gouvernements à l'égard de leur sort, et la méconnaissance ou l'incompréhension des problèmes et de la discrimination auxquels elles sont confrontées.

Sans une connaissance ou un examen de leur situation, les politiques gouvernementales risquent de les exclure complètement, ou les initiatives de ne pas parvenir à répondre adéquatement à leurs problèmes. La même chose est vraie pour les efforts des organismes pour le développement. Pour créer des politiques et des programmes efficaces améliorant le statut social et économique des femmes batwa, une information détaillée sur le problème que la politique vise à changer est nécessaire. Sans elle, la situation actuelle pourrait encore s'aggraver davantage. Des données statistiques précises sont donc cruciales pour la conception de politiques de développement efficaces, et il est essentiel de mesurer l'impact de ces politiques et programmes sur la communauté qui en bénéficiera.

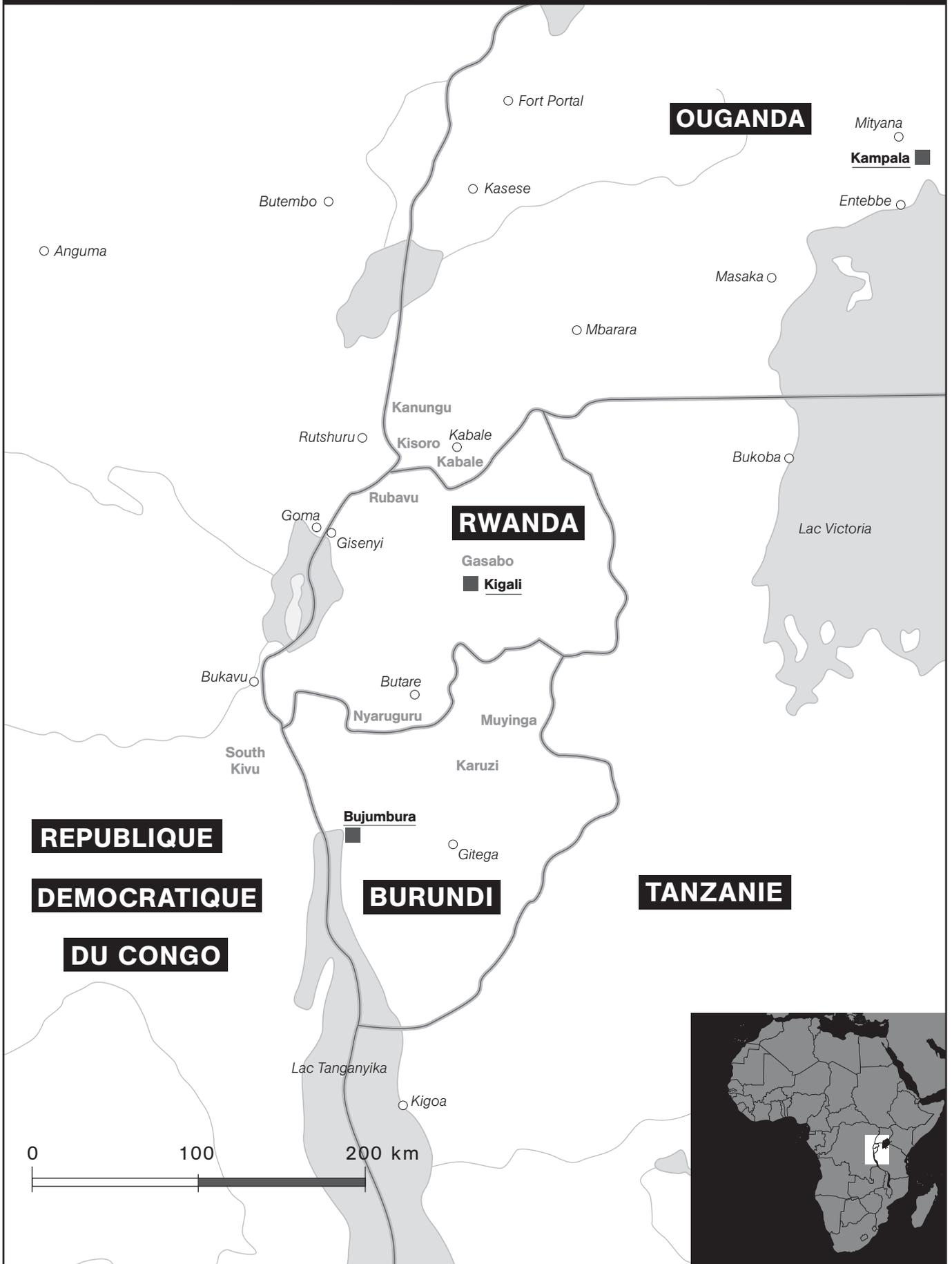
Désagrégation des données

Dans un contexte de développement, la désagrégation des données selon le sexe est un principe bien établi, même si sa mise en œuvre est inégale. Par exemple, les indicateurs mesurant les progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) devraient, autant que possible, être désagrégés par sexes.⁹ Cela signifie qu'il devrait être possible d'identifier « les inégalités entre sexes » - c'est-à-dire de déterminer là où les objectifs ne sont pas respectés pour les femmes et les filles, ou les hommes et les garçons - et les mesures qui peuvent être prises pour y remédier.

Il n'existe aucun principe similaire pour la désagrégation des données par groupe ethnique. C'est pourquoi les situations défavorisées des minorités et des peuples autochtones, et, a fortiori, des minorités et des femmes autochtones, sont par conséquent cachées, à moins que les états ne choisissent de désagréger les données de cette façon.

Sans la désagrégation des données, il est difficile de prouver les cas de discrimination, en particulier de discrimination indirecte (lorsque des dispositions ou des pratiques en apparence neutres entraînent un désavantage disproportionné pour les membres des minorités ou des peuples autochtones). Par exemple, l'exigence apparemment impartiale pour tous les enfants de porter des chaussures à l'école pourrait se traduire par un impact disproportionné sur un groupe minoritaire plus pauvre que les autres communautés, empêchant ses enfants de pouvoir aller à l'école. Dans un tel cas, les statistiques sur la fréquentation scolaire des différents groupes ethniques et les données sur

Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie et Ouganda



les raisons de la non-fréquentation feraient état de la discrimination et permettraient aux gouvernements d'améliorer la situation.

À ce jour, le seul instrument juridique intégrant ce principe de définition de la discrimination indirecte basée sur les statistiques se trouve en Europe.¹⁰ Cependant, les quatre États en question dans le présent document d'information ont une obligation légale d'assurer l'égalité et la non-discrimination, en vertu des nombreux instruments internationaux qu'ils ont ratifiés.¹¹ Ce devoir de veiller à la non-discrimination devrait inclure un devoir de rassembler et d'analyser des données désagrégées par appartenance ethnique, afin que les inégalités puissent être mises en évidence et éradiquées.

Données à caractère ethnique : Rôle des gouvernements

Dans les quatre pays où vivent les Batwa, le manque de données ethniques constitue un problème commun, bien que les raisons de cette donnée de fait diffèrent. Compte tenu des conflits ethniques passés, le gouvernement du Rwanda ne reconnaît l'existence officielle d'aucun groupe ethnique ; cela signifie que les données de recensement et les enquêtes officielles susceptibles de produire des statistiques montrant les problèmes rencontrés par les Batwa n'existent pas. Le fait que le Rwanda nie l'existence d'un groupe ethnique signifie aussi qu'il n'y a pas de reconnaissance officielle de la discrimination qu'ils subissent. Bien que la réticence du gouvernement rwandais à identifier les différences ethniques soit compréhensible à la lumière du génocide de 1994, son approche est contre-productive car elle ne parvient pas à résoudre les tensions profondes qui continuent d'exister dans la société rwandaise et qui pourraient encore s'aggraver à l'avenir.¹²

En Ouganda, bien que le recensement de 2002 ait comporté une question sur l'ethnicité et ait fourni des chiffres sur le nombre de Batwa, leur population relativement faible signifie qu'ils ont été classés aux côtés de 18 autres groupes ethniques de moins de 25 000 membres dans un groupe appelé « autres ».¹³ Par conséquent, lorsque les données sur le statut socio-économique, par exemple, sont désagrégées par origine ethnique, il n'est toujours pas possible de voir la situation exacte des Batwa.

Un « refus institutionnel de différencier les Batwa des autres communautés pauvres non-Batwa »¹⁴ est enraciné au Burundi, ayant également pour cause une absence de statistiques officielles sur leur situation. En RDC, d'un autre côté, des années de conflit ont gravement entravé toute collecte de données. En outre, des problèmes logistiques dans les quatre pays rendent la collecte des données problématique ; de nombreuses communautés batwa vivent dans des zones reculées, ce qui rend la communication difficile.

La collecte transparente de statistiques ethniques officielles dépend de la reconnaissance préalable de l'existence de différents groupes ethniques par le

gouvernement. Comme dans le cas du Rwanda, les gouvernements peuvent craindre que reconnaître la différence ou l'existence de minorités exacerbe les conflits historiques¹⁵, ou que les inégalités révélées par les données suscitent du ressentiment entre les groupes ethniques sur lequel parmi eux est le plus défavorisé.¹⁶ Toutefois, le droit international n'autorise pas les gouvernements à nier l'existence de groupes minoritaires et autochtones afin d'éviter l'exécution de leurs obligations à l'égard des droits des minorités.¹⁷ Ces positions ne tiennent pas compte non plus du fait que la discrimination et la marginalisation arrivent avec ou sans données à caractère ethnique, par exemple en raison de très anciens préjugés ; n'avoir aucun moyen de prouver ou de réfuter les cas de discrimination pourrait, en soi, s'avérer problématique.

Contexte de la recherche

Lorsque MRG a entamé des discussions avec les ONG batwa partenaires sur la conception d'un programme spécialement élaboré pour répondre aux problèmes rencontrés par les femmes batwa, l'absence totale de données officielles permettant de démontrer l'ampleur du problème à des donateurs potentiels a constitué un obstacle majeur. Le manque d'informations sur les femmes batwa les rendait pratiquement invisibles. Les quelques chiffres à disposition provenaient principalement de preuves anecdotiques ; toutefois, ces données ne concernaient pas nécessairement les femmes batwa en particulier.

C'est pour cette raison que MRG et ses partenaires décidèrent de concentrer leurs efforts sur le soutien des ONG batwa et de les aider à améliorer leurs compétences en matière de recherches, sur une question d'importance pour les femmes batwa dans leurs pays respectifs. Les ONG batwa travaillant avec MRG identifièrent deux thèmes de recherche prioritaires :

- l'instruction des filles batwa
- la violence à l'encontre des femmes batwa.

Aperçu de la méthodologie

MRG a travaillé avec des partenaires au Burundi, en RDC, au Rwanda et en Ouganda. Le programme a débuté en septembre 2008 par un atelier régional sur la méthodologie relative à la collecte de données, dans lequel les participants ont reçu une formation sur les compétences nécessaires pour concevoir et mener à bien des recherches. Les séances couvraient l'éthique de la recherche, l'échantillonnage, différentes méthodes de collecte de données et l'analyse des données. Les ONG de chaque pays ont conjointement conçu des études adaptées à la situation dans leurs pays respectifs. Cela signifie qu'elles ont eu recours à des méthodologies différentes ; mais il n'était pas prévu que les résultats permettraient de tirer des conclusions applicables à un niveau régional. Les équipes enquêtèrent dans les villages, les écoles, auprès des ménages et des individus (Batwa et non-Batwa ; adultes et enfants) entre la fin 2008 et la mi-

2009. La méthodologie de chaque pays est exposée plus en détail ci-dessous. Suite à la collecte et à l'analyse des données, chaque équipe de projet a produit un rapport spécifique au pays. Leurs résultats sont résumés et discutés ci-dessous ; les rapports complets sont disponibles à <http://www.minorityrights.org/6861/thematic-focus/gender.html>.

L'instruction des filles batwa

Contexte

Les partenaires de MRG au Burundi et en RDC ont choisi de concentrer leurs recherches sur l'instruction. Ils voulaient examiner en particulier les raisons du faible taux de scolarisation et du taux élevé d'abandon scolaire chez les filles batwa. Grâce à une meilleure compréhension des causes des problèmes, ils espèrent améliorer leurs stratégies pour résoudre le problème et convaincre les autorités et les organismes de développement de la nécessité de s'attaquer au problème alors que rien n'est fait, ou d'améliorer les quelques initiatives existantes.

La méthodologie de chaque étude a été conçue selon les informations que les partenaires estimaient nécessaires dans chaque pays, et bien que des conclusions similaires puissent être tirées, les résultats des études sont spécifiques à chaque pays et ne sont donc pas totalement comparables. Le manque de ressources a entraîné que la recherche, tant au Burundi qu'en RDC, soit uniquement axée sur la communauté batwa et ne pose pas les mêmes questions à propos d'autres groupes ethniques. Cela signifie que l'utilisation de données pour comparer la situation défavorisée des filles batwa avec d'autres parties de la société dans les secteurs étudiés est difficile. Toute comparaison entre les Batwa et les autres groupes ethniques dominants doit être faite en utilisant les statistiques de l'instruction nationale de chaque pays.

Burundi

Au Burundi, deux ONG - Unissons-nous pour la promotion des Batwa (UNIPROBA) et l'Union chrétienne pour l'instruction et le développement des déshérités (UCEDD) - ont effectué leur recherche entre décembre 2008 et juillet 2009.

Elles ont sélectionné les deux provinces de Muyinga et de Karuzi. Elles ont choisi ces zones pour les raisons suivantes : elles sont géographiquement closes ; un plus grand nombre de Batwa y vivent ; et elles ne bénéficient pas d'aide au développement systématique. Une enquête préliminaire a constitué la première étape du processus, établissant le nombre de ménages batwa dans ces régions, le nombre d'enfants batwa et le nombre de garçons et de filles batwa fréquentant et ne fréquentant pas l'école. Pour l'enquête principale, l'équipe de recherche a sélectionné dans les deux provinces choisies cinq communes faisant état d'une diminution du nombre d'enfants fréquentant l'école (deux à Muyinga et trois à Karuzi).

La deuxième partie de l'étude comprenait des entrevues avec les personnes interrogées, sélectionnées dans les cinq communes. Les répondants étaient les filles batwa, leurs parents, les voisins d'autres groupes ethniques, les enseignants dans les écoles fréquentées par les filles batwa et les autorités administratives et religieuses. Le but de ces entretiens était de recueillir des informations détaillées montrant les raisons pour lesquelles les filles batwa ne vont pas à l'école ou ne vont pas jusqu'au bout de l'enseignement primaire et secondaire.

RDC

Le projet de recherche en RDC a été réalisé entre janvier et juin 2009 par une équipe composée de cinq ONG – l'organisation des femmes batwa Union pour l'émancipation de la femme autochtone (UEFA), Action pour la promotion des droits des minorités autochtones en Afrique centrale (APDMAC), Association pour le regroupement et l'autopromotion des pygmées (ARAP), Centre d'accompagnement des autochtones pygmées et minoritaires vulnérables (CAMV) et le Collectif pour les peuples autochtones au Kivu/RDC (CPAKI).

La recherche a porté sur cinq zones géographiques spécifiques du Sud-Kivu (Bunyakiri, Kabare, Kalehe, Uvira et Kalonge) car elles ont des concentrations plus élevées de Batwa que d'autres parties de la province. La première étape a consisté en une cartographie de toutes les écoles dans les cinq zones, pour connaître le nombre de garçons et filles batwa fréquentant l'école. L'équipe de recherche a visité 22 villages et 18 écoles au total.

Dans la deuxième partie de la recherche, un questionnaire recueillait des informations qualitatives sur les facteurs affectant les filles batwa allant à l'école. Des réunions de groupe d'un maximum de huit personnes ont été formées, et entre quatre et six personnes par école ou par village ont été interrogées. Les personnes interrogées étaient des enseignants, des élèves batwa et non-batwa, des parents batwa et des personnes clés (des autorités locales). Les noms des personnes clés à interviewer ont été suggérés par d'autres répondants au cours de l'étude.

Accès réduit à l'instruction

Au Burundi, l'enquête préliminaire a concerné 614 ménages batwa dans les deux provinces avec 1 683 enfants en âge d'être scolarisés. Seuls 58 pour cent des enfants en âge d'être scolarisés fréquentaient l'école et, sur cette population d'enfants, 65 pour cent étaient des garçons batwa et seulement 35 pour cent étaient des filles batwa. Les statistiques de l'UNICEF indiquent que le taux net de fréquentation globale dans le primaire au Burundi (2003-8) était de 72 pour cent pour les garçons et de 70 pour cent pour les filles. Elles déterminent également que le chiffre de la fréquentation scolaire primaire nette (2003-8) pour la proportion des filles par rapport aux garçons est de 97¹⁸.

Ces statistiques montrent que la fréquentation scolaire des enfants (et en particulier des filles) batwa est nettement

inférieure aux moyennes nationales, et que les disparités entre les sexes sont beaucoup plus grandes. Dans les deux provinces, le taux d'abandon scolaire des filles batwa équivalait environ à deux fois celui des garçons batwa (en moyenne 67 pour cent des filles batwa avaient abandonné l'école, comparativement à 33 pour cent des garçons batwa).

Les chiffres pour le nombre d'enfants n'ayant jamais fréquenté l'école ont montré une plus grande variation entre les provinces. Dans la province de Muyinga, sur les 650 enfants en âge de scolarité, 248 (ou 38 pour cent) des enfants batwa ne sont jamais allés à l'école et, parmi ces derniers, 82 pour cent sont des filles. En revanche, dans la province de Karuzi, des 1 033 enfants en âge de scolarité, un pourcentage légèrement plus petit (34 pour cent, soit 348 enfants) n'est jamais allé à l'école ; toutefois, plus de garçons que de filles ne sont jamais allés à l'école (57 pour cent des garçons comparativement à 43 pour cent de filles).

Il est intéressant de noter que les chiffres de Karuzi ne correspondent pas à l'attente générale selon laquelle moins de filles sont inscrites à l'école que de garçons ; il convient aussi de souligner que plus de filles ont abandonné l'école que de garçons, à la fois à Muyinga et à Karuzi. Malheureusement, il était au-delà de la portée de l'étude d'examiner plus en détail pourquoi la scolarisation des filles batwa à Karuzi était tellement meilleure que celle des filles de Muyinga, où les filles batwa étaient beaucoup plus susceptibles que les garçons de n'avoir jamais fréquenté l'école.

En RDC, moins de filles batwa que de garçons batwa allaient à l'école. La différence était plus grande à Kalonge, où 84 pour cent des enfants batwa à l'école étaient des garçons et seulement 16 pour cent étaient des filles. La plus grande parité a été trouvée à Bunyakiri, où 57 pour cent des enfants à l'école étaient des garçons batwa et 43 pour cent étaient des filles batwa. Dans les autres régions, la fréquentation des garçons batwa se situait entre 59 et 61 pour cent. Dans l'ensemble, 39 pour cent des enfants batwa à l'école dans les cinq zones étaient des filles. L'étude a révélé que le nombre total d'élèves, sur les 18 écoles visitées, était de 6 593, dont 235 étaient des Batwa (144 garçons et 91 filles).

Résultats de l'enquête : les filles et l'instruction

- les garçons batwa sont presque deux fois plus susceptibles de fréquenter l'école que les filles batwa au Burundi, tandis qu'à l'échelle nationale, les filles sont deux fois plus susceptibles d'aller à l'école que les filles batwa.
- Le taux d'abandon des filles batwa équivaut à deux fois celui des garçons batwa au Burundi.
- En RDC, 39 pour cent des enfants batwa à l'école sont des filles.

Cela signifie que les enfants batwa représentent 3,6 pour cent de la population scolaire (2,2 pour cent pour les garçons, et seulement 1,4 pour cent pour les filles). En raison du manque de données précises sur la composition ethnique générale de la population de la RDC, et en particulier de la composition ethnique du Sud-Kivu, il est

impossible de savoir si les enfants batwa sont scolarisés dans un nombre proportionnel correspondant au nombre total de la population batwa dans la région. Il y a par ailleurs moins de statistiques nationales à disposition concernant la RDC, ce qui rend plus difficile la mise des chiffres de l'étude dans leur contexte. Les données disponibles montrent que le manque d'instruction est un problème général en RDC : les chiffres de la Banque mondiale indiquent que seulement 51 pour cent des enfants en RDC terminent l'école primaire.¹⁹

Les données 2007 de l'UNESCO montrent que les inscriptions des filles à l'école primaire s'élèvent à 39 pour cent, ce qui est presque égal à la moyenne des pourcentages de filles batwa inscrites à l'école dans les cinq zones d'étude ; toutefois, sans informations sur le taux d'abandon ou les chiffres de réussite scolaire, il est difficile de conclure de manière définitive que la proportion des filles batwa complétant des niveaux d'instruction se trouve réellement sur un pied d'égalité avec la moyenne nationale.²⁰

Causes du manque d'accès à l'instruction des filles batwa

Il y avait d'étroites corrélations entre les raisons pour lesquelles les filles batwa n'avaient pas accès à l'instruction au Burundi et en RDC. L'étude au Burundi a essentiellement produit des données quantitatives montrant les opinions des différentes catégories de répondants, alors que l'étude en RDC a produit une information plus qualitative, prenant la forme de citations de divers répondants illustrant leur point de vue. En dépit de la méthodologie différente des deux études, il est clair que les raisons principales pour lesquelles les filles batwa n'ont pas accès à l'instruction sont en grande partie les mêmes dans les deux pays : la pauvreté, l'attitude des parents batwa et le mariage précoce.

La pauvreté

« Ils [les parents batwa] ont du mal à payer les frais de scolarité parce que c'est aux parents de payer les salaires des enseignants en RDC. » (Enseignant, RDC)

Au Burundi, en dépit du fait que l'école primaire gratuite a été introduite en 2005, entraînant une augmentation immédiate des effectifs de 30 pour cent selon le ministre de l'Instruction en 2006²¹, l'étude a révélé qu'en moyenne, environ 30 pour cent des filles batwa à travers le cinq communes évoquaient le manque de matériel (pour les cahiers d'exercices et l'habillement par exemple) comme raison pour ne pas fréquenter l'école. Dans trois communes, le manque de nourriture a également été mentionné par 3 à 9 pour cent des filles batwa comme raison, mais deux communes ont respectivement communiqué les chiffres élevés de 32 pour cent et 20 pour cent. D'autres parents batwa ont évoqué le manque de nourriture comme raison. Dans toutes les communes, à l'exception de l'une d'entre elles, plus de 30 pour cent des parents estimaient que ce facteur constituait un obstacle sérieux. Dans la dernière commune, le chiffre était de 15 pour cent.

L'étude a constaté que la pauvreté en RDC a été citée comme raison pour le manque d'instruction par un nombre écrasant des personnes interrogées de toutes les catégories dans la zone géographique de la recherche. Les enseignants de RDC ont spécifié que les parents batwa n'avaient pas la capacité de payer les frais de scolarité. L'article 43 de la Constitution de 2006 a aboli les frais scolaires²² ; toutefois, ils continuent d'exister dans la pratique. Un enseignant a déclaré à propos des parents batwa : « ils ont du mal à payer les frais de scolarité parce que c'est aux parents de payer les salaires des enseignants en RDC. » En outre, comme au Burundi, d'autres coûts sont associés à l'école, tels que des vêtements adaptés et des livres. Le manque de nourriture est également apparu comme un problème en RDC, avec un parent déclarant : « les enfants contribuent aussi en fournissant des repas quotidiens au lieu d'aller à l'école parce qu'ils disent que pour être en mesure de bien étudier, il faut manger. » Un personne clé (une autorité locale) a déclaré, à propos des familles batwa, « dans une famille de cinq enfants, deux enfants au maximum vont à l'école et ils doivent être les plus jeunes, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas encore capables de travailler et d'apporter quelque chose à la famille. »

Les répondants ont également souligné à quel point le sexe des enfants jouait un rôle crucial dans les décisions les concernant, lorsque les ressources sont rares. Les enseignants de RDC ont à plusieurs reprises déclaré que les filles batwa étaient plus susceptibles que les garçons d'être envoyées travailler pour gagner de l'argent pour la famille. Un enseignant a par exemple déclaré que « les filles abandonnent l'école plus souvent que les garçons car les filles sont souvent envoyées dans des familles aisées où elles travaillent comme domestiques. » Cette situation rend aussi les filles plus vulnérables à l'exploitation. Au Burundi, 12 pour cent des parents batwa d'une commune ont indiqué que les tâches ménagères prennent du temps aux filles, les empêchant d'aller à l'école. Les entretiens avec les autorités administratives burundaises ont également permis d'identifier que les filles avaient à faire des tâches ménagères que les garçons n'ont pas à faire, et que là où la nourriture est un problème, les filles doivent travailler pour aider la famille.

Les attitudes des parents

L'étude menée en RDC a révélé que les enseignants et les personnes clés évoquaient fréquemment le manque de sensibilisation des parents comme une raison pour laquelle les filles batwa n'étaient pas scolarisées. Les enseignants déclaraient, à propos des parents batwa, qu'« ils ne voient pas l'utilité d'aller à l'école parce qu'ils ne voient pas de résultats immédiats » et, qu'« il n'y a pas assez de prise de conscience chez les Pygmées à l'égard de la raison pour laquelle ils devraient amener leurs enfants à l'école ». Pour une personne clé, « les Pygmées eux-mêmes font de la discrimination entre leurs enfants d'une certaine manière, parce qu'ils n'acceptent pas que leurs filles devraient être instruites... parce qu'ils disent que les filles disparaissent et fondent d'autres familles

ailleurs », un commentaire qui reflète le système d'héritage patriarcal où seuls les garçons héritent de leur père.

Au Burundi, on a demandé à la fois aux filles batwa et aux parents batwa quel était leur intérêt à l'égard de l'école. Dans toutes les communes, plus de 92 pour cent des filles batwa avaient un « grand intérêt » pour l'école, avec deux communes à 98 pour cent et une à 99 pour cent. Les parents batwa dans deux de ces communes ont également exprimé un vif intérêt pour l'instruction des filles batwa (90 et 92 pour cent « grand intérêt »). Dans les trois autres provinces, 10 à 15 pour cent des parents étaient indifférents à l'idée de l'école pour les filles batwa.

Pourtant, malgré le pourcentage élevé de parents exprimant un grand intérêt pour l'instruction des filles batwa, un nombre significatif d'entre eux se sont dits d'accord avec la déclaration, « l'école n'est pas bonne pour les filles batwa. » Par exemple, dans la commune de Buhiga, 78 pour cent des parents ont déclaré avoir un « grand intérêt » pour l'école pour les filles batwa, mais 49 pour cent d'entre eux ont également déclaré que l'école n'était pas bonne pour elles. Les filles batwa ont signalé « l'ignorance des parents qui ne reconnaissent pas les avantages de l'école » comme un obstacle à leur instruction dans environ les mêmes proportions que les parents dans les mêmes communes qui estimaient que l'école n'était pas bonne pour elles.

Le mariage précoce

« Les femmes ont été créées pour être mariées, pour avoir des enfants et pour la recherche de nourriture, et non pour passer du temps à étudier devant les hommes. »
(Parent mutwa, RDC)

L'attitude des parents batwa de RDC à l'égard de l'instruction des filles est étroitement liée aux attitudes envers le mariage et le rôle des filles dans la société. Un parent a déclaré, « les femmes ont été créées pour être mariées, pour avoir des enfants et pour la recherche de nourriture, et non pour passer du temps à étudier devant les hommes. » La réponse d'un autre parent était la suivante : « Selon les Pygmées, une jeune fille qui va à l'école et atteint le niveau secondaire est considérée comme une femme libre, c'est-à-dire une prostituée, parce qu'elle pourrait ne pas trouver de mari au sein de la communauté. » Les réponses des autres parents et des enseignants indiquent que les incidences financières du mariage, sous la forme d'une dot donnée à la famille de la jeune fille, encourageaient les mariages précoces et décourageaient l'instruction. Selon un parent, « les parents pygmées ne s'attendent pas à vivre longtemps, c'est pourquoi leurs filles doivent se marier rapidement de peur d'être délaissées par les hommes jeunes dans les villages, mais aussi afin d'utiliser la dot avant de mourir. » Un autre parent a affirmé : « plus une fille étudie, moins elle a de chances de se marier », et l'opinion d'un enseignant était la suivante : « les femmes encouragent leurs filles à se marier rapidement, de sorte qu'elles puissent obtenir quelques chèvres à manger comme dot. »

Au Burundi, les données statistiques confirment que le mariage précoce est un obstacle à l'instruction des filles batwa. Dans deux communes, plus de 40 pour cent des filles batwa l'ont évoqué comme une raison les empêchant d'aller à l'école et, dans les mêmes deux provinces, 35 pour cent et 38 pour cent des parents l'ont mentionné. Dans la commune de Mwakiro, seulement 6 pour cent des parents considéraient le mariage précoce comme un problème, par contraste avec 25 pour cent des filles batwa. Dans toutes les communes, les filles batwa considéraient le mariage précoce comme un problème plus important que les parents ne le considéraient. Les administrateurs scolaires au Burundi ont confirmé que le mariage précoce défavorisait les filles batwa et les empêchait de terminer leurs études.

Autres facteurs

La distance entre le domicile et l'école peut être un facteur qui décourage les filles d'aller à l'école.²³ Cependant, l'étude menée au Burundi a conclu que cela n'était pas un problème majeur dans la zone d'échantillonnage considérée. Dans trois communes, seulement 1 pour cent des élèves avaient plus de 10 km de chemin à parcourir chaque jour et, bien que dans les deux autres communes 11 pour cent et 90 pour cent des élèves avaient entre 11 et 20 km de distance à parcourir par jour, cette distance ne semblait pas être un obstacle majeur pour la fréquentation de l'école des filles batwa. En RDC, la situation sécuritaire précaire signifie que, même si la distance n'était pas mentionnée dans toutes les zones, elle a émergé comme un problème plus important qu'au Burundi. Un parent de RDC a expliqué : « la distance entre le village et l'école fait peur aux enfants, surtout aux filles qui ont peur d'être violées par des bandes armées en chemin. »

En outre, un petit nombre de répondants dans les deux pays ont fait allusion au nomadisme comme constituant une barrière. Traditionnellement, les Batwa, en tant que chasseurs-cueilleurs, avaient pour habitude de se déplacer dans la forêt ; mais la perte de leurs terres a changé cette pratique. Au Burundi, l'étude révèle que dans presque toutes les communes, le nomadisme n'existe plus. Des cas isolés d'un mode de vie nomadique affectant les chances d'instruction ont été observés dans une commune, où il a été souligné comme un obstacle à l'instruction de 2 pour cent des filles batwa.

Il est révélateur de constater les divergences dans les réponses des autorités administratives/des personnes clés par rapport à celles des enseignants et des Batwa eux-mêmes, qui mettent en évidence les attitudes discriminatoires envers les Batwa. L'étude menée en RDC a révélé que les personnes clés avaient des avis très négatifs au sujet des enfants batwa, par exemple lorsqu'elles déclaraient à leur propos : « ils sont généralement paresseux » et « certains disent que les enfants pygmées sont des bons à rien. » En revanche, les enseignants ont déclaré : « en ce qui concerne la question de l'application et le niveau de ces enfants pygmées dans la classe, les enseignants de cette école ont toujours dit que ces enfants sont parmi les meilleurs de l'école et qu'ils sont toujours

parmi les meilleurs dans leur classe. » Toutefois, la manière dont les enseignants ont formulé leurs réponses montre qu'ils sont conscients des préjugés à l'égard des Batwa, par exemple, lorsque l'un d'entre eux dit : « même ceux qui ont quitté l'école ont bien réussi par rapport à d'autres enfants, compte tenu de leur réputation. » Il est bien sûr impossible de savoir si l'opinion de cet(te) enseignant(e) de la « réputation » des enfants batwa a eu une influence sur la façon dont il/elle les traitait en classe avant qu'ils se soient avérés être aussi bons que les autres enfants.

Il est donc clair que les préjugés de la société en général à l'égard des enfants batwa, y compris éventuellement de leurs professeurs, sont inexacts. Cependant, ces attitudes discriminatoires peuvent avoir un effet négatif sur leur expérience de l'école. Un parent a désigné « la discrimination et la marginalisation à l'école » comme un obstacle à l'instruction des filles.²⁴ Au Burundi, la conception de l'étude ne se concentrait pas sur des stéréotypes négatifs ; cependant, comme avec la RDC, les réponses des enseignants montraient clairement que quand elles ont la possibilité d'étudier, les filles batwa sont aussi bonnes en classe et ont le même niveau de QI que les autres enfants, et qu'elles se mélangent bien avec leurs pairs.

Conclusions

Les études menées au Burundi et en RDC ont apporté de nouvelles perspectives sur les problèmes liés à l'accès des filles batwa à l'instruction. L'invisibilité des femmes et des filles batwa dans la majorité des enquêtes et des statistiques nationales signifie que pour la première fois, des données détaillées sur la fréquentation scolaire et les taux d'abandon sont disponibles pour mettre en évidence leur situation. Les enquêtes - à la fois quantitatives et qualitatives - sur les obstacles à l'instruction rencontrés par les filles batwa ont également donné lieu à une perception plus nuancée de la façon dont plusieurs facteurs sont liés, empêchant les filles batwa de réaliser leur plein potentiel. Les informations qualitatives illustrent les attitudes des différents acteurs et décrivent parfaitement les défis auxquels faire face lors du traitement du problème.

Les deux études formulent des recommandations d'action pour améliorer les perspectives d'instruction des filles batwa. Les recommandations incluent le fait de veiller à ce que l'instruction des filles batwa soit gratuite dans la réalité, et celui de fournir une assistance aux familles afin qu'elles puissent payer les autres coûts associés à l'école, comme les livres, les uniformes et les stylos. Assurer la sécurité alimentaire grâce à la fourniture de bétail, de semences ou de terres est considéré comme important à la fois au Burundi et en RDC, afin que les familles batwa ne soient pas dans la nécessité de retirer leurs filles de l'école pour aider à sustenter la famille. Promouvoir des activités génératrices de revenus pour les familles batwa est suggéré pour les mêmes raisons.

Les études formulent des recommandations sur le besoin de sensibiliser les parents batwa à l'importance de l'instruction de leurs filles, et sur le fait de les encourager à

donner priorité à l'instruction. Un suivi régulier, afin de garantir que toutes les filles batwa en âge de scolarité fréquentent l'école et n'abandonnent pas, a également été suggéré.

Les recommandations ne font pas directement allusion à une éradication du mariage précoce ; mais la sensibilisation des parents devrait également inclure une discussion sur les inconvénients du mariage précoce²⁵, tandis que les efforts visant à lutter contre la pauvreté au sein des familles batwa devraient réduire l'exigence financière pour les filles de se marier tôt pour produire une dot.

Bien que les études donnent un nouvel aperçu précieux sur les réalités de la vie et le manque d'opportunités d'instruction pour les filles batwa au Burundi et en RDC, elles restent de petite envergure, ayant été menées avec des ressources limitées. Une étude comparative à grande échelle, couvrant une plus grande zone géographique et d'autres groupes ethniques serait extrêmement utile afin de mettre en évidence la situation relative des filles batwa par rapport aux autres filles de la société. Les deux études ont révélé des attitudes discriminatoires chez les enseignants, les représentants administratifs et les autres autorités locales, mais il était au-delà de la portée de ces études de mener une enquête sur l'impact de ces attitudes négatives sur l'instruction des filles batwa. Les attitudes sociales ont un impact reconnu sur l'accession des enfants à l'instruction et sur leurs sentiments envers l'école²⁶ ; cela constitue un sujet qui mériterait d'être examiné plus avant.

Violence à l'encontre des femmes batwa

Contexte

Les organisations partenaires de MRG au Rwanda et en Ouganda ont choisi la violence à l'encontre des femmes batwa comme thème de recherche. Des sources non confirmées suggèrent que la violence, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté batwa, est un problème récurrent pour les femmes batwa. L'objectif était d'en savoir davantage sur la prévalence de la violence et sur ses causes, afin de proposer des stratégies pour résoudre le problème. Les susceptibilités relatives au thème de la violence à l'encontre des femmes, en particulier de la violence sexuelle, impliquaient que la méthodologie de la recherche soit conçue avec un soin extrême afin d'encourager les répondants à révéler l'information, afin d'en assurer la confidentialité et d'éviter d'éventuelles conséquences négatives pour les femmes prenant part à la recherche.

Ouganda

L'Organisation unie pour le développement des Batwa de l'Ouganda (UOBDU) et l'African International Christian Ministry (AICM) ont mené les recherches en Ouganda entre novembre 2008 et avril 2009. La population batwa de l'Ouganda vit dans le sud-ouest du pays ; interrogeant 120

personnes au total, l'étude s'est concentrée sur les trois districts de Kabale, de Kanungu et de Kisoro qui a fourni le plus grand nombre de répondants, en raison du plus grand nombre de Batwa y résidant.

Une liste des noms de tous les Batwa vivant dans ces zones a été établie. Des répondants ont été sélectionnés pour prendre part à des réunions de groupe, pour suivre un entretien individuel ou pour un entretien d'informateur clé. Cinquante-six Batwa ont été choisis au hasard pour des réunions de groupe. Parmi eux, il y avait 27 femmes et filles, et 29 hommes. Les réunions de filles ont été organisées séparément des autres, avec un corps différent de questions, afin d'assurer que le sujet soit abordé d'une manière adaptée à leur âge.

Une grande partie de l'étude impliquait des entrevues individuelles. Quarante-quatre femmes batwa âgées de plus de 17 ans ont été choisies au hasard pour des entrevues individuelles sur leurs points de vue sur la violence dans leur communauté et leurs expériences personnelles de la violence. Pour fournir un contexte, des questions sur leurs antécédents et leur niveau de connaissance des droits des femmes ont été posées. Parmi ces 44 femmes batwa, 89 pour cent étaient mariées et 60 pour cent n'étaient jamais allées à l'école ; 60 pour cent d'entre elles ont affirmé connaître certains des droits des femmes. Lorsqu'on leur a demandé de mentionner ces droits, 58 pour cent connaissaient le droit de propriété, 12 pour cent ont mentionné le droit à l'instruction et le droit d'accès à la justice des tribunaux ; toutefois, d'autres réponses incluaient « le droit de faire le ménage », « le droit de faire des nattes » et « le droit de prendre soin de son mari », montrant clairement que certaines femmes confondaient droits et répartition des rôles entre les sexes.

Vingt «informateurs clés» (des personnes d'influence) - dont 15 étaient des non-Batwa - ont été identifiés pour donner leur avis sur la violence à l'encontre des femmes batwa ; 16 d'entre eux étaient des hommes et seulement 4 étaient des femmes. Il s'est avéré difficile de trouver des femmes informateurs clés. Les postes des informateurs clés étaient divisés comme suit : employés du gouvernement (11), élus locaux (2), employés d'ONG et personnes de ressources communautaires (3), enseignants (1) et les chefs dirigeants des Batwa (3). Le faible nombre de femmes et de Batwa parmi les informateurs clés reflète la dynamique du pouvoir dans la société ; quelques Batwa, peu de femmes et encore moins de femme batwa ont le niveau d'instruction nécessaire pour assumer des positions en matière de gouvernance locale ou pour obtenir un emploi au gouvernement.

Rwanda

La recherche au Rwanda a été menée entre la fin 2008 et la mi-2009 par l'African Initiative for Mankind Progress Organization (AIMPO), la Communauté des potiers du Rwanda (COPORWA) et l'Association pour le développement global des Batwa du Rwanda (ADBR). Elle s'est concentrée sur trois districts - Gasabo, Nyaruguru et

Rubavu - choisis parce qu'ils comportaient un plus grand nombre de résidents batwa.

L'équipe de recherche a sélectionné 95 femmes et filles batwa âgées de plus de 13 ans à venir suivre des entretiens, avec un peu plus d'entre elles en provenance de Nyaruguru et de Gasabo. La majorité des femmes étaient mariées (57 pour cent), avec 23 pour cent de veuves et 20 pour cent de femmes célibataires. Comme en Ouganda, leur niveau d'instruction est faible : 54 pour cent ne sont jamais allées à l'école ; 46 pour cent ont reçu une instruction primaire, sans toutefois avoir terminé l'école primaire. Elles ont été interrogées sur leur compréhension de ce qui constituait la violence à l'encontre des femmes.

La forme de violence la plus souvent mentionnée a été le viol, avec la violence physique et la marginalisation comme autres réponses. Contrairement à l'étude ougandaise, la recherche rwandaise s'est axée sur les croyances et les opinions des répondants sur la prévalence et les causes de la violence à l'encontre des femmes batwa. L'équipe a décidé de ne pas interroger les femmes sur leur expérience personnelle de la violence en raison de la nature sensible du sujet.

Types et prévalence de la violence

Ouganda

Une statistique choquante a émergé de l'étude menée en Ouganda. Parmi les femmes batwa répondant en entretiens individuels, 100 pour cent d'entre elles avaient été victimes d'une forme de violence. L'étude a révélé que pour la majorité des répondantes (64 pour cent), la violence avait encore lieu ou avait eu lieu au cours des 12 derniers mois. En comparaison, une enquête du Bureau ougandais des statistiques sur la santé en 2006 a révélé que 70 pour cent des femmes avaient subi des violences physiques ou sexuelles à un moment donné depuis l'âge de 15 ans.²⁷ Les données ne sont pas désagrégées par origine ethnique ; cependant, les moyennes nationales et régionales indiquent que les femmes batwa sont soumises à davantage de violence que les femmes des autres communautés.

L'étude UOBDU/AICM a demandé aux répondantes d'entretiens individuels à quel type de violence elles avaient été exposées. Cinquante-sept pour cent avaient été victimes d'abus sexuels à un moment donné, avec 46 pour cent ayant subi un viol conjugal ; 93 pour cent avaient été giflées ou frappées et 52 pour cent battues ou rouées de coups de pied. Parmi les autres formes de violence subie, elles ont fait état de la menace avec une arme (36 pour cent), de la violence liée à la dot (25 pour cent), du mariage forcé (21 pour cent) et de la séquestration (18 pour cent). Les résultats de l'enquête nationale ont révélé que 39 pour cent des femmes avaient subi des violences sexuelles²⁸ et que 36 pour cent avaient subi un viol conjugal.²⁹ Au sud-ouest de l'Ouganda, où vivent les Batwa, le chiffre résultant de l'enquête nationale au sujet de ces violences sexuelles subies était légèrement supérieur, atteignant 41 pour cent. Encore une fois, les résultats

suggèrent que les femmes batwa souffrent de la violence sexuelle plus que les femmes des autres communautés.

Violence à l'encontre des femmes batwa en Ouganda

- Le stupéfiant chiffre de 100 pour cent des personnes interrogées ont déclaré avoir subi des violences ; pour la majorité, la violence avait encore lieu ou avait eu lieu au cours des 12 derniers mois.
- Cinquante-sept pour cent avaient été victimes d'abus sexuels à un moment donné, avec 46 pour cent d'entre elles ayant subi un viol conjugal.
- Les participants à des réunions de groupe et les répondants d'entrevues individuelles ont tous conclu que l'alcoolisme et la pauvreté en constituaient les causes majeures, avec pour principaux auteurs les maris.

Rwanda

La manière dont l'étude rwandaise est conçue est le signe qu'il n'y a pas de statistiques similaires sur les expériences personnelles de la violence par les femmes batwa. Cependant, elle a produit des chiffres sur la perception qu'avaient les femmes batwa à propos de la violence dans leurs communautés. Lorsqu'on leur a demandé si elles avaient entendu parler de cas de violence à l'encontre des femmes batwa dans leur région, 80 pour cent d'entre elles ont dit avoir entendu parler de tels cas. Seulement 7 pour cent d'entre elles ont donné un « non » assuré comme réponse, avec 13 pour cent préférant ne pas répondre à la question. Cinquante-sept pour cent des répondants avaient entendu parler de cas de violence à l'encontre des femmes batwa au cours des deux semaines précédentes, 51 pour cent avaient entendu parler de tels cas au cours des 12 mois précédents. Une enquête conduite en 2004 par le Ministère du genre et de la promotion de la famille (MIGÉPROF) a permis de constater que 32 pour cent des répondants avaient fait l'objet de « violence communautaire » (la violence perpétrée par une personne n'appartenant pas à la famille de la victime) au cours des cinq années précédentes, et que 31 pour cent d'entre eux avaient subi des violences physiques domestiques.³⁰

L'étude menée au Rwanda a questionné les répondants sur les types de violence qu'ils pensaient que les femmes et les filles batwa subissaient dans leur région. Cinquante-quatre pour cent ont mentionné des violences physiques, 38 pour cent la violence psychologique, 35 pour cent la marginalisation des ressources naturelles, 24 pour cent le viol, 23 pour cent l'exploitation et 22 pour cent les violences sexuelles. Quatre pour cent ne pensaient pas que les femmes batwa subissent de violences dans leur région. Il est intéressant de noter que la « marginalisation des ressources naturelles » est la troisième forme de violence la plus mentionnée ; cela reflète le fait que les Batwa ont perdu leurs terres et leurs autres ressources (par exemple, l'accès aux zones où il est possible de recueillir de l'argile pour la poterie) et que, par voie de conséquence, ils luttent pour survivre.

Une enquête menée en 2008 par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) dans quatre districts au Rwanda a révélé que 26 pour cent des femmes avaient été giflées, battues ou agressées physiquement par leur mari, et que 43 pour cent avaient subi un viol conjugal.³¹ Encore une fois, les comparaisons directes des données ne peuvent pas être établies parce que l'étude de l'ONG ne couvrait pas les expériences personnelles ; toutefois, si les 54 pour cent des femmes batwa du Rwanda citant la violence physique décrivent la violence au sein de la famille, il se pourrait bien que les femmes batwa souffrent de violence domestique à un niveau plus élevé que les autres communautés. La perception chez les femmes batwa est certainement qu'elles souffrent de plus de violence que les autres femmes au Rwanda : 61 pour cent croient que le niveau de violence à l'encontre des femmes batwa est plus grand que pour d'autres femmes, alors que seulement 5 pour cent croient qu'il est moins grand.

Contexte de la violence

En Ouganda, à la question de savoir où la violence avait lieu, les réponses incluaient la maison (67 pour cent), les bars (33 pour cent), les champs/la brousse (17 pour cent) et les écoles (3 pour cent). La violence domestique se produisait au domicile (86 pour cent), dans les bars (33 pour cent) et dans les champs/la brousse (6 pour cent), selon les répondantes. Au Rwanda, la sphère domestique était également le lieu mentionné par la plupart des personnes interrogées, avec 56 pour cent disant qu'elles pensaient que la violence à l'encontre des femmes batwa avait lieu en famille, et 55 pour cent affirmant qu'elle survenait au sein du couple. 45 pour cent ont mentionné que la violence se produisait dans les lieux publics ; 44 pour cent ont spécifiquement désigné les écoles, et 28 pour cent ont déclaré que la violence avait lieu au sein de la communauté.

Dans les questions sur les auteurs de violence à l'encontre des femmes batwa en Ouganda, les réponses données en entrevues individuelles correspondaient aux réponses données dans les réunions de groupe. On a demandé aux répondants en entretiens individuels qui perpétrait les violences qu'ils avaient mentionnées au cours de l'entrevue.

Cent pour cent des répondants ont affirmé que les maris perpétreraient la violence ; entre cinq et sept pour cent ont également mentionné chacune des catégories suivantes - d'autres membres de la famille, la police, le personnel de la défense locale ou les délinquants - comme les auteurs, montrant ainsi que certaines femmes batwa connaissaient de multiples faits de violence, perpétrés par des personnes différentes. L'enquête nationale ougandaise a permis de constater que pour 63 pour cent des femmes mariées qui avaient subi des violences physiques, l'agresseur était le mari ou le partenaire, et pour 23 pour cent que c'était un ex-mari/partenaire. Ces chiffres suggèrent que les femmes batwa sont plus susceptibles de subir des violences de leurs maris/partenaires que les femmes dans d'autres

communautés. L'enquête nationale a révélé que 17 pour cent des femmes mariées et non mariées avaient subi des violences perpétrées par un enseignant, 0,5 pour cent par un employeur, et 0,4 pour cent par la police ou un soldat. Ces chiffres suggèrent que les femmes batwa font l'expérience de niveaux de violence plus élevés de la part des autorités locales (7 pour cent de la police ou du personnel de la défense locale) que les femmes des autres communautés. L'absence de femmes batwa dénonçant la violence par les enseignants pourrait refléter leur manque général d'accès à l'instruction. Il est difficile de comparer les chiffres avec une entière certitude, cependant, parce que l'étude du UBODU/AICM posait des questions sur les auteurs de la violence en général (c'est-à-dire qu'elle mélangeait la violence physique, sexuelle et psychologique), alors que l'enquête nationale mettait l'accent sur la violence physique.

Les données qualitatives obtenues à travers les discussions de groupes ougandais ont révélé une image plus nuancée de la manière dont les femmes et les hommes batwa comprenaient la situation. Les participants de toutes les réunions de groupe ont convenu que les auteurs de violences étaient des Batwa et des non-Batwa et que les maris batwa étaient les principaux auteurs. Un groupe a discuté de la façon dont les élus locaux perpétreraient indirectement des violations de droits en ne répondant pas adéquatement aux plaintes pour violence des femmes batwa. Un participant a déclaré :

« Il y a quelque temps des femmes de notre communauté se sont plaintes de leurs maris au président de la municipalité. Lorsque le président de la municipalité a rencontré les maris, ils lui ont donné un peu d'argent et il a esquivé les femmes jusqu'au moment où les femmes ont abandonné ; les maris violaient à nouveau les droits de leurs femmes de cette manière, puisqu'ils n'avaient pas été punis. »

La question de la dénonciation des cas de violence sera discutée plus en détail ci-dessous.

L'étude ougandaise a demandé aux femmes interrogées individuellement de décrire les effets de la violence sur leur santé. Soixante-huit pour cent ont signalé certains problèmes de santé physique, principalement liés à la violence sexuelle, y compris les grossesses non désirées ; soixante-dix sept pour cent ont signalé des problèmes psychologiques. Ces problèmes psychologiques incluaient la peur ou l'anxiété (47 pour cent), la honte (47 pour cent), l'humiliation (32 pour cent) et le sentiment que la vie est inutile (6 pour cent).

Quarante pour cent des répondantes avaient eu recours à une aide médicale après avoir fait l'expérience de la violence. Parmi celles qui n'ont pas demandé d'aide médicale, toutes estimaient ne pas avoir besoin de soins médicaux. Toutefois, 43 pour cent ont également mentionné qu'elles n'avaient pas d'argent pour payer les frais médicaux ou le prix des transports les conduisant aux

infrastructures médicales. En outre, 14 pour cent ont expliqué qu'elles n'auraient pas su où aller, et 14 pour cent ont estimé que les soins médicaux n'auraient pas été bénéfiques.

Causes de la violence

« Quand on rentre de l'école, on ne trouve pas de savon, pas de nourriture et d'autres choses manquent encore, alors quand les garçons ou les hommes promettent de nous donner ces choses, certaines d'entre nous finissent par céder. » (Une fille mutwa, Ouganda)

Les deux études ont examiné les opinions des répondants sur ce qui provoquait des cas de violence à l'encontre des femmes batwa. Au Rwanda, la perception des répondants était que l'extrême pauvreté en est la cause principale. Soixante-sept pour cent ont cité la pauvreté, tandis que quarante-quatre pour cent ont affirmé que la violence se produisait en raison du mépris pour les femmes batwa. Un certain nombre d'autres réponses illustraient des corrélations intéressantes sur la position de la communauté batwa dans son ensemble, dans la société rwandaise. Parmi elles, on trouve notamment de « mauvais antécédents historiques » (26 pour cent), « parce que nous sommes moins nombreux » (25 pour cent) et « parce que nous ne sommes pas reconnus comme un peuple » (25 pour cent). Les répondants ont également désigné le manque d'instruction comme une cause de violence (31 pour cent), et les mythes sur les femmes batwa, en particulier, que le fait d'avoir des relations sexuelles avec une femme batwa peut guérir des maux de dos (15 pour cent).

En Ouganda, les participants à des réunions de groupe et les répondants d'entrevues individuelles ont tous conclu que l'alcoolisme et la pauvreté étaient les principales causes, avec 82 pour cent des répondants évoquant l'alcoolisme, et 62 pour cent la pauvreté. Les répondants des réunions de groupe ont indiqué que les hommes étaient plus susceptibles de battre ou de violer leurs femmes alors qu'ils étaient ivres, et que l'ivresse rendait les femmes et les filles plus vulnérables aux abus parce qu'elles devenaient ainsi moins aptes à résister aux avances des hommes.

Certaines des autres raisons nommées par les répondants indiquent qu'il y a une tendance à la fois chez les femmes et les hommes à blâmer les femmes batwa de la violence dont elles sont victimes. Par exemple, des répondants ont suggéré lors d'entretiens individuels des causes de violence telles que « l'épouse refusant de donner à manger à son mari » et « les femmes refusant de s'occuper de leurs enfants ». Des participants de réunions de groupe ont suggéré que la consommation d'alcool par les femmes entraîne qu'elles ne s'acquittent pas de leurs tâches domestiques, ce qui conduit leurs maris à la violence.

En revanche, l'alcoolisme n'est pas apparu comme un problème dans l'étude menée au Rwanda. La raison de cela peut tenir dans le fait que les répondants n'ont pas directement été interrogés à ce sujet. Il est peu probable

que ce soit parce que ce n'est pas un problème du tout, étant donné que l'étude du MIGEPROF a révélé que 43 pour cent des femmes qui avaient subi des violences domestiques les attribuaient à l'abus d'alcool par leur auteur³², tandis que l'étude de l'UNIFEM a prouvé que dans 22 pour cent des cas de violence sexuelle subie par les personnes interrogées, l'agresseur avait bu de l'alcool.³³

Les réunions de groupe ougandais autour de la pauvreté comme une des causes de violence ont fait émerger que le manque d'éléments indispensables de base, comme la nourriture, forçait les femmes et des filles batwa à accepter les avances des hommes. Une jeune fille mutwa a déclaré : « lorsqu'on rentre de l'école, on ne trouve pas de savon, pas de nourriture et d'autres choses manquent encore, alors quand les garçons ou les hommes promettent de nous donner ces choses, certaines d'entre nous finissent par céder. » Les filles ont également expliqué que celles qui étaient en mesure de générer des revenus par la vente d'objets, tels que des avocats, des vêtements ou de l'artisanat, étaient moins vulnérables à la violence parce qu'elles pouvaient résister aux avances des hommes et des garçons désireux d'exploiter leur pauvreté.

Justice et assistance aux victimes

Au Rwanda, 47 pour cent des répondants ont déclaré, lorsqu'on les interrogeait sur les mesures susceptibles d'arrêter la violence, que les méthodes de dénonciations devraient être améliorées. Ce chiffre laisse à penser que les femmes batwa ont de sérieuses difficultés à avoir accès à une justice efficace lorsqu'elles sont victimes de violence. Un répondant a mentionné que, dans une communauté batwa ayant une femme à sa tête, les femmes et les filles demandaient parfois son aide après avoir subi une violence domestique, et qu'elle intervenait en leur nom auprès de leurs partenaires.

L'étude conduite en Ouganda a demandé aux répondantes des entretiens individuels si elles avaient demandé de l'aide après avoir subi des violences. Quarante-vingt-quatre pour cent avaient approché les autorités, un autre organisme ou un membre de leur famille. La majorité des répondantes (57 pour cent) ont contacté la municipalité. Dans les régions où vivent les Batwa, les fonctionnaires municipaux sont les seuls représentants des autorités à proximité. Il n'y a pas de police dans les villages batwa ; il est du ressort de la municipalité de traiter les cas mineurs et de référer des cas plus graves à la police. Les répondantes ont également raconté s'être adressées à l'église (25 pour cent), à l'*Abataka* ou l'assemblée du village, aux ONG et à la police (18 pour cent pour chaque occurrence). Seize pour cent des répondantes ne se sont adressées à aucun organisme ou individu (y compris les membres de leur famille) pour obtenir de l'aide. Sur ce nombre, 71 pour cent étaient trop effrayées pour demander de l'aide, 29 pour cent se souciaient de la confidentialité et 14 pour cent ne savaient pas vers qui se tourner. En revanche, l'enquête nationale a révélé que la majorité des victimes de

violence s'adressaient à leur famille (48 pour cent), avec 18 pour cent seulement s'adressant à un organisme de services sociaux, et 6 pour cent à la police.

Les réponses des femmes batwa montrent qu'elles sont conscientes qu'elles devraient être en mesure de vivre libres de toute violence et qu'elles essaient d'utiliser les mécanismes à disposition pour améliorer leur situation. Cependant, d'autres répondants en réunions de groupe ont fait observer que les femmes batwa sont timides et ne dénoncent pas la violence qui leur est faite parce qu'elles ont une faible estime de soi et peu d'instruction. Un autre obstacle à la dénonciation des violences qui leurs sont faites par les femmes tient dans la corruption des représentants des autorités locales, qui demandaient des « frais » prohibitifs pour s'occuper de ces cas, même si cela est une pratique illégale. Par conséquent, soit elles renoncent à signaler les cas de violence au cas où elles seraient intimidées de payer, soit elles sont frustrées dans leurs tentatives d'accès à la justice.

Dans un registre plus optimiste, sur le nombre des répondantes ougandaises qui ont cherché de l'aide, 78 pour cent ont fait l'expérience d'un changement positif par la suite, leurs maris ne les battant plus après avoir été condamnés à payer une amende ou ayant bénéficié d'une thérapie. Une femme a fait remarquer dans une réunion de groupe que, après avoir dénoncé son mari, « il a été arrêté et emmené au sous-comté en plein jour. Le fait d'être emmené au sous-comté tandis que tout le monde le regardait l'a fait se sentir gêné et au moment où il arrivait au sous-comté, il était déjà un autre homme. »

Conclusions

Cette recherche est unique en son genre. Aucune autre étude sur la violence à l'encontre des femmes, que ce soit au Rwanda ou en Ouganda, n'a mis l'accent sur les femmes batwa et sur les violences spécifiques qu'elles subissaient en raison de leur appartenance à une communauté autochtone et de leur condition de femmes.

La statistique selon laquelle 100 pour cent des femmes batwa ougandaises avaient subi des violences – un chiffre significativement plus élevé que la moyenne nationale – devrait inspirer des stratégies immédiates pour lutter contre la violence sexiste à l'encontre des femmes batwa et pour remédier à leur situation.

De nombreuses personnes interrogées dans les deux études ont suggéré qu'une sensibilisation aux questions de violence à caractère sexiste aiderait à réduire le niveau de violence subie par les femmes et les filles batwa. Cinquante-deux pour cent des répondants en Ouganda ont indiqué qu'une sensibilisation de masse sur la violence à caractère sexiste était nécessaire. Au Rwanda, 38 pour cent estimaient que les hommes devraient être formés par rapport à la violence contre les femmes, et 42 pour cent ont proposé que les femmes soient informées de leurs droits.

Voici quelques suggestions visant à améliorer le système de justice pour les victimes. Près de la moitié des

répondants rwandais ont proposé d'améliorer les méthodes de dénonciation de la violence ; les répondants ougandais ont proposé une série de mesures : punition des contrevenants (9 pour cent), obligation pour les coupables de payer de lourdes amendes à leurs victimes (5 pour cent), emprisonnement des contrevenants (2 pour cent) et réduction des frais de justice (2 pour cent). Les autres suggestions pour réduire la violence incluaient : la formation des enseignants sur la violence à l'encontre des filles (Rwanda 25 pour cent), l'offre de plus de garanties pour les filles à l'école (Rwanda 33 pour cent), l'arrêt de l'alcoolisme (Ouganda 14 pour cent) et l'offre d'une meilleure compréhension pour les femmes qui dénoncent les violences qu'elles subissent (Rwanda 20 pour cent).

Plusieurs suggestions des répondants reflètent la tendance générale de blâmer les victimes de la violence à caractère sexiste pour la violence qu'elles subissent ou pour avoir omis de l'éviter. Les répondants en Ouganda ont indiqué que les filles « devraient se protéger » (bien qu'ils n'aient pas donné de détails sur comment elles devraient s'y prendre pour y parvenir) et que « les femmes devraient arrêter de se déplacer pendant la nuit. » Un participant de réunion de groupe masculin a dit :

« Le gouvernement devrait nous aider dans ces problèmes parce qu'en tant que parents, nous avons essayé de faire de notre mieux et nous avons échoué. Nous avons de jeunes filles qui nous manquent de respect à nous, leurs parents, et qui se déplacent pendant la nuit et nous n'avons pas réussi à les manier ; peut-être si la police les arrêtait, elles apprendraient et se comporteraient mieux. »

L'atteinte à la liberté de mouvement des femmes en les empêchant de sortir la nuit ne fait rien pour changer les attitudes de ces hommes qui voient toute femme hors de chez elle comme une cible légitime de violence. Cela risque au contraire de stigmatiser davantage les femmes qui sortent après la tombée de la nuit pour toutes sortes de raisons, par exemple, pour travailler, visiter des amis ou assister un parent malade, comme « méritant » les violences qu'elles subissent.

Il est très important que les stratégies de lutte contre la violence domestique à l'encontre des femmes batwa soient mises en œuvre ; mais cela doit être effectué de manière sensible, sans causer de préjudice supplémentaire à l'encontre d'une communauté déjà stigmatisée par la majorité. Que la violence à l'encontre des femmes batwa au Rwanda et en Ouganda ait également lieu dans les espaces publics, y compris les écoles, montre que l'attention doit être accordée tant à la violence de la part des communautés majoritaires qu'au cercle domestique.

Étant donné que les résultats des études rapportées ici ne pouvaient couvrir que des zones géographiques limitées, d'autres recherches sont nécessaires pour qu'une image plus complète puisse émerger. Une étude comparative d'autres

groupes ethniques d'Ouganda permettrait de voir s'il y a des niveaux élevés de violence similaires dans d'autres communautés de cette zone géographique, ou si les taux de violence à l'encontre des femmes batwa sont nettement plus élevés. Il serait également utile d'avoir des données comparatives sur le fait de savoir si les femmes d'autres groupes ethniques connaissent des problèmes similaires aux femmes batwa lors de la dénonciation de la violence aux autorités locales, ou si la marginalisation des Batwa dans la société conduit à des difficultés accrues pour les femmes batwa à accéder à la justice.

Pour qu'une image claire de la situation au Rwanda puisse émerger, la question sensible de la demande aux répondantes de témoigner de leurs propres expériences de la violence devrait être traitée. Davantage de données qualitatives permettrait également de clarifier la réalité des femmes batwa du Rwanda.

Prochaines étapes

Ces quatre nouvelles études d'ONG sur les expériences et les problèmes rencontrés par les femmes et les filles batwa illustrent une volonté d'assurer leur visibilité grâce à des données fiables. Toutefois, elles ne constituent qu'un premier petit pas. Des études d'ONG à petite échelle sur des questions spécifiques ne peuvent pas se substituer aux enquêtes officielles de grande envergure, menées avec tact, dans le respect de la confidentialité et du principe de l'auto-identification ethnique, et utilisées pour lutter contre l'exclusion et la discrimination.

Il est clair, d'après les résultats de la recherche dans les quatre pays, que les femmes et les filles batwa sont marginalisées et victimes de discrimination et de niveaux inquiétants de violence ; par conséquent, il est impératif que les gouvernements et les organismes de développement reconnaissent que, puisque leur exclusion est disproportionnée par rapport à celle d'autres communautés dans le domaine de l'éducation scolaire, et parce qu'elles subissent de nombreuses violences, elles sont aussi grandement susceptibles de souffrir de marginalisation accrue dans d'autres domaines pour lesquels il n'existe encore pas de données. Des données officielles solides doivent, par conséquent, être recueillies et désagrégées, afin d'assurer une entière compréhension et des réponses adéquates à leurs problèmes particuliers.

Recommandations

Collecte des données

- Les gouvernements de la région devraient reconnaître que des données fiables et désagrégées par origine ethnique et par sexe sont essentielles pour élaborer et suivre des programmes efficaces visant à améliorer la situation des minorités et des femmes autochtones, et à lutter contre la discrimination à leur encontre. Il existe

une condition préalable à ce travail : il appartient aux gouvernements de reconnaître la diversité de la population sur leur territoire et d'accepter l'existence des minorités et des peuples autochtones.

- Les gouvernements de la région devraient collecter des données ethniques de manière adroite et devraient fonctionner sur la base d'une consultation avec les communautés minoritaires et autochtones afin d'accroître leur confiance dans le processus. Les gouvernements devraient recueillir et utiliser les données ethniques conformément aux principes de base. La raison de la collecte des données, le processus et le sort des données recueillies devraient être transparents.
- Les organismes internationaux de développement devraient recueillir et désagréger les données par sexe et par origine ethnique pour s'assurer que leurs programmes parviennent effectivement à profiter aux minorités et aux femmes autochtones. Les organismes de développement devraient systématiquement exiger de telles données dans tous les domaines de leur travail, favorisant ainsi une meilleure collecte des données à travers la région.

Éducation

- En tant que membres de l'une des communautés les plus pauvres et les plus marginalisées de la région des Grands Lacs, les enfants batwa, et notamment les filles, devraient être identifiés et systématiquement pris en charge par les gouvernements afin de commencer l'école au même âge que les autres enfants, et de poursuivre jusqu'au niveau de leur choix. Cela devrait inclure la mise en œuvre de programmes de sensibilisation afin que les parents batwa comprennent l'importance de l'instruction de leurs filles et afin de les détourner des mariages précoces.
- Le manque de matériel scolaire et la faim ont souvent pour conséquence que les filles batwa abandonnent l'école. Les gouvernements et les organismes internationaux devraient mettre en œuvre des programmes spécifiques pour leur fournir du matériel scolaire et de la nourriture, afin de les empêcher de partir de manière prématurée, et afin d'assurer leur inclusion dans les programmes existants, par exemple le Programme alimentaire mondial (PAM) actuellement en cours dans les quatre pays, qui fournit les repas de déjeuner aux écoliers pauvres.

Violence

- Les gouvernements devraient s'assurer que leurs stratégies sur la violence faite aux femmes incluent, et sont culturellement pertinentes, à l'égard des femmes batwa. Les programmes devraient être mis en œuvre en collaboration avec les communautés batwa, les organisations batwa et les organisations des droits des femmes pour informer les femmes batwa à propos de leurs droits, et les hommes batwa sur les droits des femmes. Les programmes d'instruction publique

devraient également s'attaquer à la discrimination et la violence à l'encontre des femmes batwa perpétrées par les communautés majoritaires.

- Le fonctionnement du système de justice au niveau local devrait être réexaminé afin de garantir que les femmes batwa aient un accès complet et effectif à la justice. Une surveillance devrait être mise en place au

niveau local afin de s'assurer que les femmes batwa ne se voient pas refuser l'accès au système de justice en raison d'un manque d'argent ou de la corruption officielle. Les juges, les policiers et les fonctionnaires du gouvernement devraient recevoir une formation sur les droits des femmes et la violence à l'encontre des femmes, y compris la violence domestique.

Notes

- 1 MRG utilise le terme *Batwa*, qui est le pluriel de *Twa* ou *Mutwa*. *Pygmée* est le terme habituellement utilisé en RDC et apparaît donc entre guillemets dans la recherche de la RDC, bien que dans d'autres contextes, il soit considéré comme péjoratif.
- 2 Voir, par exemple, Jackson, D., *Twa Women, Twa Rights in the Great Lakes Region of Africa*, Londres, MRG, 2003.
- 3 Estimation UNIPROBA au Burundi de l'an 2000 répertoriée dans MRG, *World Directory of Minorities and Indigenous Peoples*, URL : www.minorityrights.org/directory
- 4 Enquête CAURWA menée au Rwanda en 2004 répertoriée dans MRG, *World Directory of Minorities and Indigenous Peoples*, URL : www.minorityrights.org/directory
- 5 MRG, *Erasing the Board*, Londres, MRG, 2004, p. 9 ; 30.000 dans chaque province suivante : le Nord-Kivu, le Sud Kivu et en Ituri.
- 6 Uganda Bureau of Statistics, *Uganda Population and Housing Census*, Kampala, Uganda Bureau of Statistics, 2006 (sur la base des informations de l'année 2002), p. 26, recouvré en avril 2010 : <http://www.ubos.org/onlinefiles/uploads/ubos/pdf%20documents/2002%20CensusPopnCompostionAnalyticalReport.pdf>
- 7 Jackson, *op. cit.*, p. 4.
- 8 « Speaking Truth to Power », exposé lors du Forum des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités, 1ère session sur « Minorities and the right to education », par Daniel Losen, Civil Rights Project, Université de Californie, Los Angeles, recouvré en avril 2010, http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/minority/oral_statements_forum_minority_2008.htm
- 9 Division de statistique de l'ONU, « Millennium Development Goals Indicators », janvier 2008, recouvré en avril 2010, <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/OfficialList.htm>
- 10 La directive européenne Race prévoit que les états doivent œuvrer à éviter une éventuelle « discrimination indirecte établie par tout moyen, y compris sur la base de données statistiques », directive 2000/43/EC du Conseil du 29 juin 2009, recouvré en avril 2010, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32000L0043:EN:HTML>
- 11 Par exemple, la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.
- 12 Le Rwanda a une histoire de conflits ethniques entre la population hutue, majoritaire, et la population tutsie, minoritaire (avec les Batwa souvent pris au milieu de ce conflit). Le pays a connu des violences à caractère ethnique, incluant des massacres de Tutsis, dans les années 1960 et 1970. Les tensions n'ont pas été réglées et ont refait surface lors du génocide de 1994. Ne pas reconnaître l'existence de groupes ethniques a pour conséquences qu'une situation se développe de telle manière qu'un groupe peut bénéficier d'une situation de privilège de facto, sans que quiconque soit autorisé à contester cela. Pour en savoir plus, voir le rapport MRG sur le Rwanda soumis à la 95e session du Comité des Nations unies pour les droits de l'homme, mars 2009, recouvré en avril 2010, http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs/ngos/MRGI_Rwanda_HRC95.doc
- 13 Uganda Bureau of Statistics, *op. cit.*, p. 22.
- 14 Warrilow, F., *The Right to Learn : Batwa Education in the Great Lakes Region of Africa*, Londres, MRG, 2008, p. 21.
- 15 Troisième rapport périodique présenté par le Rwanda au Comité des droits de l'homme, UN Doc. CCPR/C/RWA/3, 95e session, mars 2009, par. 289 : « Étant donné les facteurs qui ont conduit au génocide rwandais de 1994, toutefois, le gouvernement refuse de reconnaître en tant que catégorie les communautés qui cherchent à se définir comme des minorités ethniques ou des groupes qui prétendent être nés avec des droits niés au reste de la population. »
- 16 Cette position n'est pas seulement adoptée par le gouvernement rwandais. Selon le Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination raciale, un représentant du gouvernement, « se référant à la question des données désagrégées sur l'appartenance ethnique, a déclaré que la politique du gouvernement consistait à éviter des mesures alimentant la fragmentation sectaire. Par conséquent, le gouvernement n'a pas publié de statistiques sur l'ethnicité et la religion car de telles données inciteraient les gens à faire des comparaisons et à établir des distinctions entre les différents groupes ethniques et religieux. » Voir doc. NU, CERD/C/SR.1714, 2005.
- 17 Comité des Droits de l'Homme de l'ONU, Observation générale 23 sur l'article 27 : « L'existence d'une minorité ethnique, religieuse ou linguistique dans un État partie donné ne dépend pas d'une décision prise par cet État partie, mais doit être établie selon des critères objectifs. » Doc NU CCPR/C/21/Rev.1/Add.5, par. 5.2, recouvré en avril 2010, [http://www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/\(Symbol\)/fb7fb12c2fb8bb21c12563ed004df11?Opendocument](http://www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/fb7fb12c2fb8bb21c12563ed004df11?Opendocument)
- 18 UNICEF, statistiques par pays pour le Burundi, recouvré en avril 2010, http://www.unicef.org/infobycountry/burundi_statistics.html
- 19 Banque mondiale, statistiques par pays pour la RDC, recouvré en avril 2010, http://ddp-ext.worldbank.org/ext/ddpreports/ViewSharedReport?&CF=&REPORT_ID=1305&REQUEST_TYPE=VIEWADVANCED&DIMENSIONS=62
- 20 UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous*, données pour la RDC, recouvré en avril 2010, <http://gmr.uis.unesco.org/>
- 21 Voice of America, *Le Burundi lutte pour mettre en œuvre un enseignement primaire gratuit*, 16 mai 2006, recouvré en avril 2010, <http://www1.voanews.com/english/news/a-13-2006-05-16-voa52.html>
- 22 L'article 43 de la Constitution de la RDC contient le texte suivant : « L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les écoles publiques », recouvré en avril 2010, <http://www.presidentrdc.cd/constitution.html>
- 23 Ramsay, K., « The gender dimension of minority and indigenous education » in MRG, *State of the World's Minorities and Indigenous Peoples 2009 : Events of 2008*, Londres, MRG, 2009, p. 73.
- 24 Pour plus d'informations à propos de l'impact de la discrimination sur l'éducation des enfants batwa, voir Warrilow, *op. cit.*, pp. 16-19.
- 25 Elles incluent les conséquences négatives sur la santé des mères en début de grossesse et les bébés ; les répercussions psychologiques de l'absence de choix dans le mariage et les relations sexuelles ; la vulnérabilité à la violence en particulier

Pour la promotion et la défense des droits des minorités et des peuples autochtones

minority
rights
group
international

lorsque le mari est plus âgé ; la vulnérabilité au VIH/SIDA quand l'époux a des partenaires multiples ; le refus d'instruction débouchant sur des possibilités d'emploi réduites dans le futur ; un manque de connaissance des droits et une faible estime de soi. Voir UNICEF, *Early Marriage : Child Spouses*, Innocenti Digest n° 7, mars 2001, recouvert en avril 2010, [http : //www.unicef-irc.org/publications/pdf/digest7e.pdf](http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/digest7e.pdf)

26 Ramsay, *op. cit.*, pp. 74–77.

27 Uganda Bureau of Statistics, *Uganda Demographic and Health Survey 2006*, p. 293, recouvert en avril 2010, [http : //www.measuredhs.com/pubs/pdf/FR194/FR194.pdf](http://www.measuredhs.com/pubs/pdf/FR194/FR194.pdf)

28 *Ibid.*, p. 290.

29 *Ibid.*, p. 294.

30 Ministère rwandais du genre et de la promotion de la famille, « Violence Against Women », Kampala, 2004, pp. 27, 48, recouvert en avril 2010 : [http : //repositories.lib.utexas.edu/bitstream/handle/2152/4897/4005.pdf?sequence=1](http://repositories.lib.utexas.edu/bitstream/handle/2152/4897/4005.pdf?sequence=1)

31 UNIFEM, *Baseline Survey on Sexual and Gender Based Violence in Rwanda*, 2008, p. 31, recouvert en avril 2010, [http : //www.unifem.org/attachments/products/baseline_survey_on_sexual_and_gender_based_violence_rwanda.pdf](http://www.unifem.org/attachments/products/baseline_survey_on_sexual_and_gender_based_violence_rwanda.pdf)

32 Ministère rwandais du genre et de la promotion de la famille, *op. cit.*, p. 53.

33 UNIFEM, *op. cit.*, p. 33.

Indénombrables : les vies cachées des femmes batwa

© Minority Rights Group International, mai 2010

Remerciements Merci à Véronique Dion, assistante du programme d'égalité des genres, et Melissa Whitney-Long, stagiaire MRG, qui ont participé à la recherche pour ce document d'information. MRG remercie avec gratitude le soutien de Irish Aid et de Cordaid. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Minority Rights Group International et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de Irish Aid ou de Cordaid. MRG tient également à remercier le Fonds pour les conférences de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui a gracieusement soutenu l'un des événements aidant les partenaires à acquérir les compétences pour mener à bien les recherches sur lesquelles ce rapport est basé. Auteur : Kathryn Ramsay, Coordinatrice du programme d'égalité des genres, MRG. Directrice éditoriale : Helen Kinsella. Éditrice du rapport : Sophie Richmond. Coordinatrice de production : Kristen Harrison

Minority Rights Group International (MRG) est une organisation non-gouvernementale (ONG) qui travaille pour assurer les droits des minorités ethniques, religieuses et linguistiques dans le monde entier, et pour promouvoir la coopération et la compréhension entre les communautés. MRG a un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), et le statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. MRG est enregistré comme organisme de bienfaisance, n°. 282305, et est une société à responsabilité limitée par garantie au Royaume-Uni, n°. 1544957.

ISBN 978-1-904584-95-7 Cette information est publiée à titre de contribution à la compréhension du public. Le texte ne représente pas nécessairement le point de vue collectif de MRG ou de ses partenaires dans le détail. Des exemplaires de cette étude sont disponibles en ligne à www.minorityrights.org. Des exemplaires peuvent également être obtenus auprès du bureau de MRG à Londres.

Minority Rights Group International 54 Commercial Street, Londres E1 6LT, Royaume-Uni

Tél. +44 (0)20 7422 4200 **Fax** +44 (0)20 7422 4201

Courriel minority.rights@mrgmail.org **Site web** www.minorityrights.org